

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p align="center">SEANCE DU 14 AVRIL 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46 Ont participé au vote : 63 Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 07 AVRIL 2022</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le QUATORZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p align="center">Fiscalité Locale 2022</p> <p align="center">Fixation des taux</p> <p>N° d'Ordre : 113-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Jean-Christophe JANER, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Christine HIERREZUELO, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Yaël DELVIGNE était représenté par Catherine MARIOLLE, Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE, Patrick LECROQ était représenté par Rose-Marie SORIA.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZÀ a donné procuration Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Guy CASSOLY, Roger PAILLES a donné procuration à Christian TRIADO, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Patrice ARRO, Jean CASTEX a donné procuration à Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Guy PEIX, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Agnès ANCEAU-MORER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Henri GUITART a donné procuration à Raphaël VIGIER, Bruno GUERIN a donné procuration à René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Marie-Edith PERAL, Philippe DORANDEU, André ARGILES, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Jean-Marie MAYDAT, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Marie-France MARTIN</p>	

Le Président,

PROPOSE à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe Foncière : 2 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 2,36 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 33,73 %

Rappel taux de taxe d'habitation : 10.74%

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

FIXE les taux de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe Foncière : 2 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 2,36 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 33,73 %

AFFECTE 0.63 % en réserve de taux de CFE pour l'année 2022.

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.



**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :		
a. Personnes de condition modeste.....	4	
b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte.....	57	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	6 287	
d. Locaux industriels.....		
Taxe foncière (non bâti).....		
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :		
a. Réduction des bases des créations d'établissements...	113	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire...		
c. Base minimum.....	64 392	
d. Locaux industriels.....	276 450	
e. Autres allocations.....	2 015	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....		26
Dotation pour perte de THLV.....		
Dotation IHI (Mayotte).....		

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire		
Taxe foncière (bâti).....	2 181	
Taxe foncière (non bâti).....		
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	9 796	
Bases exonérées par la loi		
Taxe foncière (bâti).....	631 842	
Taxe foncière (non bâti).....	42	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	1 150 926	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles...		97 709
3. CVAE		
a. Part nette versée par les entreprises.....	184 649	
b. Part dégrèvée.....	188 366	
c. Exonérations non compensées.....		
4. TAXE D'HABITATION		
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	9 995 821	
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....		
c. Taux figé de taxe d'habitation.....	10,74	

5. PRODUIT DES IFER

Eoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	2 025
Centrales hydrauliques	60 556
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	62 696
Gaz (stockage, transport...)	
6. FRACTION DE TVA	2 679 925

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

1 ^{er} année de FPU	Taux maximal de droit commun 11	Taux maximum dérogatoire 12	Taux maximum avec rattrapage 13	Taux moyen 75 % 14	Taux maximum avec capitalisation 15	Taux maximum avec majoration spéciale 16
Régime de croisière	34,36	34,36		18,86	36,94	
	Coefficients de variation du taux moyen pondéré			Plafonnement du taux de CFE		
	17	16	19	Taux moyen communal 2022 (niveau national)	Taux plafond 2022	
	1,027877	1,018779		20	21	
				26,50	53,00	

